

LIGNES DIRECTRICES POUR EVALUER L'EGALITE DES GENRES AU CONGRES DE CGLU DURBAN, 11-15 NOVEMBRE 2019

Depuis 2004, l'égalité des genres est l'une des principales priorités de CGLU et se trouve au cœur de son agenda politique. L'organisation s'efforce d'inclure l'autonomisation du leadership des femmes, la promotion de la participation des femmes aux prises de décisions et veille à ce que soient davantage reconnus les différents rôles que peuvent jouer les femmes dans le développement.

Les recommandations et les lignes directrices pour suivre et évaluer l'égalité des genres et l'intégration de la dimension genre au sein du Congrès Mondial de CGLU, que vous trouverez ci-dessous, ont été rédigées en vue du Congrès mondial de 2019, organisé à Durban du 11 au 15 novembre. Toutefois, en lien avec la stratégie d'égalité des genres et les activités de CGLU sur l'inclusion de la perspective du genre, ces recommandations et lignes directrices seront appliquées dans les futures réunions, événements et activités de CGLU.

Recommandations pour le suivi de l'égalité des genres et de l'intégration de la perspective de genre au Congrès Mondial de CGLU

I – En amont du Congrès

Sessions :

1. Sensibilisation des organisateur.rice.s de sessions durant le Congrès visant à attirer l'attention sur la nécessité d'accroître la participation et d'améliorer la contribution des femmes au sein des panels du Congrès. Cette phase de sensibilisation devrait être dépliée au cours de la phase de préparation des sessions et suivre les critères suivants :
 - Le panel de chacune des sessions du Congrès devra être pensé pour être composé idéalement de 50% de femmes oratrices, et à défaut, d'au moins 30% de femmes oratrices.
 - Chacune des sessions du Congrès devra inclure la composante de genre au niveau de ses contenus.
 - Toutes et tous les organisateur.rice.s, orateur.rice.s et participant.e.s du Congrès sont invités à porter une attention particulière à l'usage d'un langage adéquat et d'une attitude appropriée, notamment au regard des rôles sexospécifiques.
2. Suggestion de femmes oratrices susceptibles de compenser les éventuelles sessions dont le seuil de participation des femmes serait inférieur à 30% lors de la phase préparatoire du Congrès (groupe d'intervenantes).

Statutaire :

3. Révision des nominations des **Instances de gouvernance** : selon les Règles de la Procédure Électorale, aucun genre ne devrait être représenté à moins de 30% lors du processus de 2019. Les nominations soumises par les sections de CGLU devront être révisées dans ce sens.

Reporting :

4. Briefing spécifique des équipes en charge du rapport du Congrès visant à garantir que le rapport final comprenne toutes les mentions relatives à l'égalité des genres et à l'intégration de la dimension genre faites pendant le Congrès.
5. Briefing spécifique des équipes en charge du rapport du Congrès visant à promouvoir une attention particulière à l'usage de la langue, notamment d'un vocabulaire neutre et non-genré, excepté dans les cas où l'usage d'un langage genré est pertinent.

Communication :

6. Garantir que toutes les communications autour du Congrès mettent l'accent à la fois sur la dimension genre des contenus du Congrès et sur l'égalité des genres au sein du Congrès lui-même.

II – Au cours du Congrès

Sessions :

7. Comptage *in situ* du nombre de femmes oratrices au sein de chaque panel du Congrès, basé sur le programme détaillé initial, et tenant notamment compte du critère géographique pour une analyse approfondie *a posteriori*.
8. Suggestion *in situ* de femmes oratrices susceptibles de remplacer ou compenser les sessions qui feraient face à des changements de dernier moment et manqueraient d'oratrice au sein de leur panel, sur la base d'une liste actualisée des femmes oratrices du Congrès (groupe d'intervenantes).

Statutaire :

9. Révision des nominations des **Instances de gouvernance** : les nominations soumises par les sections de CGLU devront être révisées, et le nombre de représentantes au sein du Conseil Mondial et du Bureau Exécutif devra apparaître dans les résumés de nominations qui seront partagés avec l'Assemblée Générale.

Reporting :

10. Assurer une bonne coordination entre les équipes de communication, de reporting et de suivi de l'égalité des genres, dans le but de garantir une bonne cohérence.

Communication :

11. Visibilisation de toutes les sessions présentant un seuil de femmes oratrices supérieur à 50% au sein de leur panel, avec un tweet et une carte de « distinction Égalité des Genres » durant le Congrès (« label »).
12. Augmentation de la communication pour les sessions « championnes » de l'intégration de la dimension genre et/ou qui incluent une composante forte liée à l'égalité des genres.

III – Post-Congrès

L'évaluation et le suivi post-Congrès devrait comprendre notamment :

13. L'analyse qualitative et quantitative de la participation des femmes et des hommes au sein des panels des sessions du Congrès (avec notamment l'analyse de la distribution des panels et des temps de parole).
14. L'analyse qualitative et quantitative de la participation des femmes et des hommes dans les nominations statutaires (y compris le critère géographique).
15. L'analyse qualitative de l'intégration de la dimension genre dans l'ensemble de l'organisation du Congrès, y compris dans ses contenus, principalement basée sur le reporting.